



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2019-140

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2019

Sommaire

DDT 71

71-2019-10-15-003 - Subdélégation de signature du DDT (10 pages)

Page 3

DDT 71

71-2019-10-15-003

Subdélégation de signature du DDT

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° portant subdélégation de signature

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.),

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 43 et 44-I,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, et notamment ses articles 5 et 40,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017, portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 27 septembre 2019 portant nomination de M. Jean-Pierre GORON, ingénieur hors classe des Travaux Publics de l'État, en qualité de directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-12-10-003 du 10 décembre 2018 portant organisation des services de la direction départementale des territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-09-001 du 09 octobre 2019 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation est accordée à Mme Catherine GAILDRAUD, agissant en sa qualité de directrice départementale des territoires adjointe, pour signer l'ensemble des délégations accordées par l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2019 susvisé, portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GAILDRAUD, la subdélégation de signature peut être exercée par Mme Laure REVEL, agissant en sa qualité de secrétaire générale.

La subdélégation accordée aux agents désignés ci-dessous est conférée aux intérimaires dûment désignés par le directeur départemental.

Article 2 :

La subdélégation de signature conférée à Mme Catherine GAILDRAUD est également donnée :

1°/ Dans les matières relevant de leurs propres attributions à :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - Mme Laure REVEL | Secrétaire générale |
| - M. Laurent CHARASSE | Chef du Service Économie Agricole |
| - M. Christophe BRUNEL | Chef du Service Circulation et Sécurité Routières |
| - M. Thomas CHERAMY | Chef du service Habitat Construction |
| - Mme Bernardette FOURNIER | Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective |
| - Mme Christine HEIDMANN | Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires |
| - Mme Clémence MEYRUEY | Chef du service Environnement |
| - Mme Pascale CHARDON-LEYES | Chef de la mission juridique et du Cabinet |

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole
- Mme Marie-Laure TIREL Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE Adjointe au chef du service Habitat Construction

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

En cas d'absence de Mme Clémence MEYRUEY à :

- M. Bernard GAESSLER
- ou
- M. Marc COMAIRAS Adjoint au chef du service Environnement
- Mme Sylvie BARNEL Chef de l'unité Milieux Naturels et Biodiversité

dans le cadre de l'instruction et de l'attribution des subventions liées à la gestion des fonds européens FEADER et État et l'utilisation du logiciel OSIRIS.

2°/ Pour les autorisations individuelles de transports exceptionnels (rubrique 1 de l'annexe n° 1), de dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes (rubrique 2 de l'annexe n° 1) et les autorisations individuelles de circulation les dimanches et jours fériés (rubrique 3 de l'annexe n° 1) à :

- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- Mme Estelle BONY Agent défense
- Mme Valérie DUBAND-PERRIN Gestionnaire de transports exceptionnels
- Mme Edwige GRALL Gestionnaire de transports exceptionnels
- M. Bruno PONTOIRE Gestionnaire de transports exceptionnels

et dans le cadre de la permanence du week-end et des jours fériés à :

- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat Construction
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY Chef du service Environnement
- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- Mme Pascale CHARDON-LEYES Chef de la mission juridique et du cabinet

3°/ Pour toutes les correspondances prévues à la rubrique 4 de l'annexe n° 1 à :

- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au Chef de l'unité Éducation Routière

4°/ Pour les avis sur routes à grandes circulation et les arrêtés de circulation sur autoroutes prévus à la rubrique 5 de l'annexe n° 1, en cas d'absence de M. Christophe BRUNEL à :

- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise

5°/ Pour les convocations des membres, les comptes-rendus et procès verbaux de la sous commission départementale d'accessibilité prévus aux rubriques 6 et 7 de l'annexe n° 1 par :

- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction

6°/ Pour les rubriques 8 à 14 de l'annexe n° 1, à :

- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité
- Mme Armelle CORSIN Chef de l'unité Expertise – Fiscalité
- Mmes Dominique BARNET et Chantal MAUCHAND, chefs des unités d'instruction ADS - Fiscalité, sur l'ensemble des territoires du département.

7°/ Pour la rubrique 15 de l'annexe n° 1, à :

- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Michaël MONTERNOT Chef de l'unité Expertise Aménagement, Droit des Sols et publicité

8°/ Pour la rubrique 16 de l'annexe n° 1, à :

- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction

9°/ Pour la procédure des consultations obligatoires et facultatives prévues aux articles R 181-18 à R 181-32 et D 181-17-1 du code de l'environnement pour l'instruction des autorisations environnementales relevant du 1° de l'article L 181-1 du même code (rubrique 17 de l'annexe 1) :

- Mme Marie DURANEL Technicienne bardigues – Continuité écologique
- Mme Séverine HERBAYS Technicienne assainissement
- M. Dominique MEAUDRE Technicien assainissement
- M. Yannick LOISON Chargé d'études eaux et milieux aquatiques

Article 3 :

Pour les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € hors taxes à :

- Mme Laure REVEL Secrétaire Générale
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole
- M. Christophe BRUNEL Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Thomas CHERAMY Chef du service Habitat Construction
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY Chef du service Environnement
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction,

- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-sociale,
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière,
- Mme Annick VENET Chargée de mission Communication,
- M. Thierry HEDOUIN Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers pi,
- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

sont autorisés à effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

La subdélégation prévue au présent article est conférée :

En cas d'absence de M. Laurent CHARASSE à :

- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du service Économie Agricole
- Mme Marie-Laure TIREL Chef de l'unité Projets d'Exploitation

En cas d'absence de M. Thomas CHERAMY à :

- Mme Cécile DEDIENNE Adjointe au chef du service Habitat Construction

En cas d'absence de Mme Christine HEIDMANN à :

- M. Mathias MONZIÉ Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée pour les marchés de l'État à :

- M. Thierry HEDOUIN Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers pi,
- M. Philippe CARNAT Adjoint logistique
- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

à l'effet de certifier conformes à l'original les documents contractuels et les décisions de la personne responsable.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **15 OCT. 2019**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Jean-Pierre GORON

ANNEXE N° 1

I - ROUTES NATIONALES ET CIRCULATION ROUTIERE

EXPLOITATION DES ROUTES

1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels	Code de la Route Art. L 110-3, R 433-1 à R 433-6, R 433-8, R 435-1 et R 436-1 – Arrêté ministériel du 4 mai 2006	M. Loïc DUFFY Mme Estelle BONY M. Bruno PONTOIRE Mme Valérie DUBAND-PERRIN Mme Edwige GRALL
2	Dérogations individuelles aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes	Arrêté ministériel du 2 mars 2015	
3	Autorisation individuelle de circuler pour les transports de matières dangereuses, les dimanches et jours fériés, ainsi que les veilles de dimanches et jours fériés	Arrêté ministériel du 11 juillet 2011	
4	<p>Toutes correspondances relatives aux activités et missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et suivi de tous les fichiers informatiques concernant l'application R.A.O. : les établissements d'enseignement de la conduite, les centres d'examens, les inspecteurs, - attribution des places d'examen aux auto-écoles : élaboration du planning des examens, transmission des coefficients d'attribution, calcul des droits des auto-écoles, répartition des places d'examen, - contrôle journalier des places d'examen rendues et redistribution journalière de ces places, - gestion quotidienne des examens : annulation des examens, information des enseignants par téléphone ou voie télématique, reprogrammation des examens annulés, - gestion de l'attribution des places dites supplémentaires : étude des demandes des auto-écoles, décision d'attribution, - convocation aux examens : envoi par courrier ou télématique aux inspecteurs et aux auto-écoles et convocations des candidats se présentant à titre individuel ou des dossiers de régularisation, - transmission des informations à la D.S.C.R. : envoi des différents états mensuels de situation des examens, application des différentes instructions, en particulier celles concernant l'attribution des places d'examens, - vérification des dossiers au retour des examens et transmission à la préfecture de ceux impliquant édition des titres, - programmation et tenue des réunions du comité local de suivi d'attribution des places d'examens avec les organisations professionnelles représentatives et les représentants d'usagers, - traitement des correspondances et réclamations auxquelles donnent lieu la répartition des places d'examen et l'organisation des examens aux enseignants de la conduite ou aux candidats, - agrément des établissements d'enseignement de conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière, - autorisations d'animer et d'enseigner 	Circulaire Équipement n° 2001-74 du 29 octobre 2001	M. Lionel PARET Mme Marie-Hélène LACRAMPE

5	Avis sur routes à grande circulation Arrêtés de circulation sur autoroutes	Articles R.411-8 et R.411-9 du code de la route	M. Loïc DUFFY En cas d'absence de M. Christophe BRUNEL
II - CONSTRUCTION			
ACCESSIBILITE			
6	Convocation des membres de la sous commission départementale d'accessibilité pour les visites d'ouverture des établissements recevant du public, de première catégorie et pour la sous commission départementale d'accessibilité	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
7	Compte rendu de la sous commission départementale d'accessibilité et procès verbaux des visites d'ouverture des établissements recevant du public de première catégorie	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	
III - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
a/ CERTIFICAT D'URBANISME			
Instruction			
8	Demande d'avis	Code de l'Urbanisme R. 423-52 et R. 423-53	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
b/ DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER, DE DEMOLIR			
Instruction			
9	Notification d'une modification ou d'une prolongation exceptionnelle du délai d'instruction de droit commun	Code de l'Urbanisme Art R. 423-42 et suivants	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND
10	Notification de demande de pièces manquantes	Code de l'Urbanisme Art. R. 423-38 et suivants	
11	Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés	Code de l'Urbanisme Art R. 423-50 et suivants	
12	Transmission de la demande de maintien des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R. 442-23	
13	Organisation de l'enquête publique préalable à la décision de caducité des règles propres à un lotissement malgré la décision de la majorité des co-lotis	Code de l'Urbanisme Art. L.442-9, L.442-10 et R. 42-23 2°	
c/ CONTRÔLE DE LA CONFORMITE DES TRAVAUX			
14	Information du bénéficiaire du permis ou de la déclaration de l'exercice d'un récolement	Code de l'Urbanisme Art. R. 462-8	M. Michaël MONTERNOT Mme Armelle CORSIN Mme Dominique BARNET Mme Chantal MAUCHAND

d/ CONTRÔLE DE LEGALITE DE L'URBANISME

15	Lettres de demande de pièces complémentaires	Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2131-1 et L.2131-2	M. Mathias MONZIE M. Michaël MONTERNOT
----	--	---	---

e/ COMMISSIONS DE SECURITE

16	Compte rendu de la sous commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements du public de la 1ère catégorie et les immeubles de grande hauteur	Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006	M. Axel SCHALK
----	---	--	----------------

IV – ENVIRONNEMENT**AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES**

17	Consultations dématérialisées en phase d'examen, via l'outil national ANAE	Code de l'Environnement Art. R.181-18 à R.181-32, D.181-17-1 et L.181-1	Mme Marie DURANEL Mme Séverine HERBAYS M. Dominique MEAUDRE M. Yannick LOISON
----	--	---	--

Annexe mise à jour le 1er juillet 2019